



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 19 juin 2025

3.2 Séance extraordinaire du 2 juillet 2025

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt communication comité vigilance

5.2 Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer de la période

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Calendrier des séances ordinaires 2026

8.2 Adoption des prévisions budgétaires 2026

8.3 Adoption du plan triennal en immobilisation 2026-2027-2028

8.4 Comité de suivi des odeurs et comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Lachute

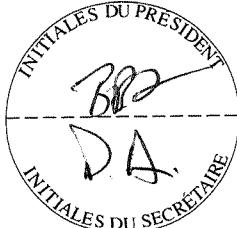
8.5 Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec le Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles

8.6 Autorisation pour la transmission d'un avis à Biogénie Canada inc. quant à la réduction de la superficie louée

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE 20 NOVEMBRE
ET LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 18 septembre 2025

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Monsieur Pierre Baril, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-25

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-09-25

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2025.

- Adopté à l'unanimité

3.2. SÉANCE EXORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

3-09-25

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Kévin Maurice

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2025.

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au conseil de la RIADM.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt communication comité vigilance

5.2 Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

7. TRÉSORERIE

7.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 3-07-2025 au 18-09-2025, déposée par le président;

4-09-25



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 3-07-2025 au 18-09-2025, et ce, pour un montant de 538 398.20\$.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Calendrier des séances ordinaires 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes la (« RIADM ») pour l'année 2026;

En conséquence, il est :

5-09-25

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la RIADM soient établies pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Jeudi 19 février
- Jeudi 19 mars
- Jeudi 16 avril
- Jeudi 18 juin
- Jeudi 17 septembre
- Jeudi 19 novembre

Les séances se tiendront à 18 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Lachute, au 380 rue Principale à Lachute.

- Adopté à l'unanimité

8.2 Adoption des prévisions budgétaires 2026

6-09-25

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2026 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :



No de résolution
ou annotation

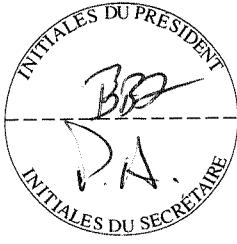
**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

REVENUS

Services rendus aux municipalités membres	693 533 \$
Entente MRC compost	422 958 \$
Facturation-fonds de fermeture	922 328 \$
Site RDD	877 \$
Dépôt en garantie bacs bruns	2 575 \$
Revenus opération plateforme de compostage	190 000 \$
Traitement des eaux de lixiviation	325 558 \$
Redevances	912 143 \$
Revenus d'intérêt	25 000 \$
Autres revenus-administration	39 580 \$
Location - aire de compostage	15 094 \$
Location maisons et terrains	37 716 \$
Communications environnementales	92 339 \$
Service d'enfouissement	2 310 861 \$
Vente de bacs bruns - gestion	1 234 \$
Éco Entreprises Québec	865 540 \$
Écocentre Municipalités membres	423 037 \$
Total des revenus	7 280 373 \$

CHARGES

Salaires employés	440 870 \$
Salaires conseil	71 570 \$
Frais service de paies	1 365 \$
CARRA	9 867 \$
Contributions de l'employeur	118 440 \$
Activités connexes- gestion intégrée	30 069 \$
Téléphone et communications	1 916 \$
Internet	3 906 \$
Frais de poste	151 \$
Dépenses bureaux	3 150 \$
Publicité	720 \$
Associations et abonnements	1 296 \$
Frais de déplacement	1 050 \$
Enfouissement municipalités membres	693 533 \$
Postfermeture	922 328 \$
Assurances	110 499 \$
Services professionnels- autres	11 891 \$
Services professionnels- plateforme	78 656 \$
Services professionnels- direction générale	31 496 \$
Services professionnels- auditeurs	26 136 \$
Services professionnels - archives	16 254 \$
Services professionnels-usine traitement	50 000 \$
Règlement d'emprunt plateforme compostage	142 199 \$
Services professionnels- informatiques	3 025 \$
Services juridiques	467 194 \$
Coût CITAM	15 682 \$
Coût des bacs verts	12 829 \$
Coût des bacs bruns	29 346 \$
Entretien et réparation	27 297 \$
Administration dépenses diverses	1 439 \$
Fournitures de bureau	2 909 \$
Fournitures informatiques	2 142 \$
Repas	1 660 \$
Immatriculation	549 \$
Entretien et essence camion	8 926 \$
Compost	404 716 \$
RDD	541 147 \$
Traitement du lixiviat	347 313 \$
Programme couches lavables	2 000 \$
Taxes municipales	23 055 \$
Frais bancaires carte de crédit	60 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Service d'enfouissement	2 310 586 \$
Formation	5 249 \$
Visite LET pour public	2 100 \$
Gestion contrat collecte transport	837 162 \$
Total des charges	7 813 748 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	(533 374) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	533 374 \$
Excédent de fonctionnement affecté	- \$
Total des affectations	533 374 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

- Adopté à l'unanimité

8.3 Adoption plan triennal en immobilisation 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour les années 2026, 2027 et 2028;

En conséquence, il est :

7-09-25

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes adopte son plan triennal en immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 pour la somme de 15 000 000\$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2026 : 1 000 000\$
- Pour l'année 2027 : 7 000 000\$
- Pour l'année 2028 : 7 000 000\$

- Adopté à l'unanimité

8.4 Comité de suivi des odeurs et comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Lachute

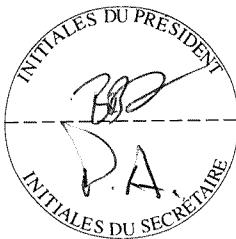
CONSIDÉRANT que, tel que prévu au décret 918-2003 du ministère de l'Environnement du Québec, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a mis en place un comité de suivi des odeurs et un comité de vigilance;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la liste des membres du comité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6-11-19 Élargissement du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance;

8-09-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède à la mise à jour des membres du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance:

Luc Chalifoux, résident de Mirabel et représentant du voisinage;
Louise Melançon, résidente de Saint-André-d'Argenteuil et représentante du voisinage;
Monique Rémillard, résidente de Saint-André-d'Argenteuil et représentant du voisinage;
Claude Goyer, résident de Saint-André-d'Argenteuil et représentant du secteur agricole;
Mathieu Ouellet, représentant SOS-Déchets;
Aline Gravel, représentante de la Ville de Lachute;
Jérôme Duguay, représentant de la Ville de Mirabel;
Katherine Montminy, représentante de la MRC d'Argenteuil.

QUE cette mise à jour des membres soit en vigueur dès à présent et ce, jusqu'à avis contraire de la part de la RIADM.

QUE la résolution numéro 6-11-19 soit amendé.

- Adopté à l'unanimité

8.5 Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec la Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a signé une entente intermunicipale pour la disposition des matières organiques du Canton de Gore, du Canton de Wentworth et Mille-Isles pour les années 2020 à 2025;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt des deux parties de signer une nouvelle entente pour la disposition des matières organiques.

En conséquence, il est :

9-09-25

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE la RIADM mandate son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault à négocier une entente intermunicipale concernant la disposition des matières organiques du Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2026;

QUE le président, M. Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8.6 Autorisation pour la transmission d'un avis à Biogénie Canada inc. quant à la réduction de la superficie louée.

Considérant qu'en date du 1 juin 2002 la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « RIADM ») et GSI Environnement inc. (devenue Biogénie Canada inc.) (ci-après, « Biogénie ») ont signé une convention de bail portant sur un terrain à être utilisé pour les fins d'un centre de compostage (le « Bail ») au lieu d'enfouissement technique appartenant à la RIADM (le « LET »);

Considérant les termes prévus à l'article 1.3 du Bail ;

Considérant qu'il est loisible et dans l'intérêt de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « RIADM ») de réduire la superficie du terrain loué à Biogénie, faisant l'objet du Bail, le tout en conformité aux dispositions du Bail;

Considérant que ladite réduction vise une superficie présentement inactive au LET est située à proximité des bassins de traitement des eaux de lixiviation;

Considérant la nécessité opérationnelle de l'utilisation de ladite superficie pour les fins de l'exploitation du LET ;

10-09-25

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE la RIADM transmette un avis à Biogénie visant la réduction de la superficie présentement inactive au LET, située à proximité des bassins de traitement des eaux de lixiviation ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM, monsieur Pierre Arseneault soit, et il est, par les présentes, autorisé à préparer, signer et transmettre à Biogénie, pour et au nom de la RIADM, l'avis de réduction de superficie louée correspondant à la superficie présentement inactive au LET, située à proximité des bassins de traitement des eaux de lixiviation.

- Adopté à l'unanimité

9. VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-09-25

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu



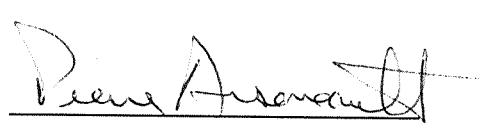
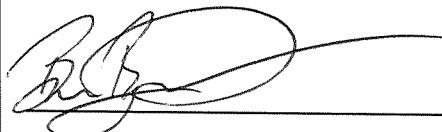
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 novembre 2025 à 18 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épousé, la présente séance soit levée.

- Adopté à l'unanimité



Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier